

Amende de stationnement paris

Par nehman, le 01/05/2016 à 22:57

Bonjour j'ai reçus 2 pv à la meme adresse a 1h d'intervalle par le meme agent verbalisateur dans paris. Le premier de 35€ pour arrêt gênant et le deuxième de 35€ pour stationnement gênant. Puis-je contester?

Merci pour vos réponses.

Par LESEMAPHORE, le 02/05/2016 à 14:22

Bonjour

Les contraventions de stationnement ou arrêt gênant doivent être motivées par un des 14 alinéas de l'article R417-10, permettant au contrevent de connaître la nature de l'infraction relevée définie par l'alinéa.

Soit le libellé sans alinéa, soit l'alinéa. soit les deux.

Les conseils ne peuvent venir qu'en connaissance de cause .

Par **nehman**, le **02/05/2016** à **14:27**

Ce qui veux dire?